

Sommaire

Avant-propos	13
Introduction	15
I- Définition de la Fiscalité	15
II- Les fonctions de la fiscalité.....	15
III- L'importance de la fiscalité	16
Chapitre 1 :	
L'entreprise	17
I- Définition de l'entreprise	17
I-1 Rôle de l'entreprise.....	17
II- Classification des entreprises.....	18
II-1 Le critère juridique	18
II-3 Critère de taille ou critère dimensionnel de la firme	26
II-2 Critère du domaine d'activité ou du secteur d'activité.....	27
II-4 Critère de nationalité	27
II-5 Critère de propriété.....	28
Chapitre 2 :	
La création d'une entreprise au Gabon : les formalités administratives	29
I- Procédure de création d'entreprise individuelle (E.I).....	30
I-1 Présentation du dossier à l'analyste au Guichet Unique de l'APIP :	30
I-2 L'analyste vérifie la forme du dossier :	30
II- Procédure de création d'une société au Gabon	31
II-1 Présentation du dossier à l'analyste au Guichet Unique de L'APIP (Agence de promotion des investissements Privés).....	31
II-2 L'analyste vérifie la forme du dossier	32
II-3 L'opérateur économique se rend à la caisse de L' APIP, et obtient :	32
II-4 Le chef de Service du Guichet Unique (CSGU) établit des récépissés de dépôt.....	32
II-5 L'analyste remet le récépissé de dépôt à l'opérateur.....	32
II-6 Enregistrement aux domaines.....	32
II-7 Greffe de Commerce	32
II-8 CDI (Contributions Directes et Indirectes).....	33
II-9 APIP (Agence de Promotion des investissements Privés).....	33
Chapitre 3 :	
La comptabilité des sociétés : les aspects généraux	35
I- La souscription du capital social	35
II-La libération des apports.....	35
II-1 Cas de la société à responsabilité limitée	35
II-2 Cas de la société anonyme.....	36
II-3 Cas particulier des apports mixtes : (apports grevés des dettes au passif)	36
III- Les frais de constitution.....	37
III-1 Constitution de la SARL	38
III-2 Constitution de la SA	43

Chapitre 4 :	
La fiscalité des sociétés : l'impôt sur les sociétés au Gabon.....	59
I- Le champ d'application de l'Impôt sur les Sociétés.....	59
I-1 Personnes imposables.....	59
I-2 L'IS s'applique également aux sociétés civiles qui sont imposables.....	59
I-3 les sociétés des personnes comme les sociétés civiles peuvent opter pour le régime fiscal des sociétés des capitaux, il s'agit de :.....	59
I-4 Les établissements publics et collectivités diverses.....	60
II- Les exemptions.....	60
III- La Territorialité.....	60
IV- La période d'imposition.....	60
V- La détermination du Bénéfice Imposable.....	60
V-1 Le produit Brut comprend cinq (5) éléments:.....	61
V-2 Les charges d'exploitation.....	61
VI- Etablissement, Liquidation et Paiement de l'IS.....	65
VI-1 Etablissement de l'Impôt (IS).....	65
Chapitre 5 :	
La fiscalité des personnes physiques : l'IRPP.....	73
I- Généralités.....	73
II- Les Personnes Imposables.....	73
II-1 Personnes domiciliées au Gabon.....	74
II-2 Les personnes non domiciliées.....	74
II-3 Les personnes non assujetties à l'IRPP.....	74
II-4 Règle de l'imposition par foyer.....	74
III- Les Revenus Imposables.....	75
III-1 Les différentes catégories des revenus réalisés au Gabon.....	75
IV- Revenus réalisés hors du Gabon.....	81
V- Le Revenu Brut Global et les Charges Déductibles.....	82
V-1 Le Revenu brut global (RBG).....	82
V-2 Les charges déductibles.....	82
VI-1 Le revenu net global (RNG).....	83
VI-2 Calcul de l'IRPP Brut.....	83
VI-3 Calcul de l'IRPP Net.....	83
Chapitre 6 :	
L'affectation des résultats.....	87
I- Les Bénéfices Concernés : Les réserves.....	87
I-1 Les obligations légales.....	87
I-2 Les obligations statutaires.....	88
I-3 Les réserves provenant des décisions des Conseils d'Administration ou de la Gérance.....	88
II- Les réserves n'apparaissant pas au bilan.....	89
II-1 Les réserves occultes.....	89
II-2 Les réserves latentes.....	89
III- La destination des réserves.....	89
IV- L'impôt sur le revenu des valeurs mobilières (IRVM).....	89
V- La répartition des bénéfices dans les SARL.....	90
VI- La répartition des bénéfices dans les SA.....	92
VI-1 Remarques préliminaires.....	92

Chapitre 7 :	
L'évaluation des parts sociales dans les sociétés commerciales	99
I- La valeur financière et la valeur de rendement :	99
I-1 La valeur Financière	99
I-2 La valeur de rendement.....	99
II- Valeur mathématique comptable et valeur intrinsèque.....	100
II-1 La valeur mathématique comptable (VMC)	100
II-2 La valeur mathématique intrinsèque (VMI)	101
III- Particularités de calcul liées aux valeurs mathématiques	102
III-1 Problème de la participation d'une société dans une autre société	102
III-2 Problème de la participation réciproque.....	103
Chapitre 8 :	
Les opérations de modification du capital dans les sociétés commerciales	107
I- L'augmentation du capital social :	107
I-1 Augmentation du capital par apports nouveaux.....	108
I-2 Protection des droits des actionnaires anciens – Calcul du droit de souscription	109
I-3 augmentation du capital par incorporation des réserves	110
I-4 Cas de la double augmentation simultanée, augmentation par apports nouveaux et par incorporation de réserves.....	112
I-5 Augmentation du capital par conversion des créances des créances	113
II- La réduction du capital.....	113
Exercices non corrigés	115
Lexique.....	141
Bibliographie	143

Avant-propos

Les propriétaires des sociétés, les gérants, les partenaires d'entreprises et les pouvoirs publics s'accordent à reconnaître l'importance de la comptabilité générale qui permet de mesurer, décrire et interpréter l'activité d'une organisation.

Si la comptabilité générale constitue un outil de gestion indispensable et un moyen d'évaluation du patrimoine et des résultats dégagés par l'entreprise, ainsi qu'un moyen de preuve pour l'Etat et les tiers.

L'existence d'une comptabilité ne suffit pourtant pas. Une comptabilité inorganisée, désorganisée ou mal organisée peut faire courir les mêmes risques que la non tenue de comptabilité.

Elle peut même être rejetée ou reconstituée lorsqu'elle comporte des insuffisances graves. C'est le cas notamment lors des redressements fiscaux où le vérificateur est amené très souvent à remettre en cause l'évaluation comptable ou une imputation incorrecte d'une opération de l'entreprise.

Pour enseigner correctement la comptabilité, il est nécessaire d'intégrer la dimension fiscale. Les deux disciplines apparaissent interdépendantes au point que chaque enregistrement comptable ne peut être effectué sans se référer aux dispositions fiscales. La préoccupation fiscale est donc omniprésente dans l'esprit des comptables au sein des entreprises. C'est le cas notamment :

- Pour une imputation correcte des opérations tout au long de l'année ;
- Pour l'établissement des états de synthèse en fin d'année.

Mieux les associés ont un droit de créance contre la société qui porte sur le capital social, les réserves constituées et les bénéfices reportés.

Dans ses rapports avec les tiers, la société doit établir ses comptes, présenter ses résultats selon les normes comptables et justifier sa déclaration fiscale.

La comptabilité des sociétés se présente donc comme une alternative. Elle est une technique autonome dans ses principes comptables et fait appel au droit des sociétés et au droit fiscal dans ses applications.

C'est une comptabilité patrimoniale qui traite du patrimoine affecté à l'entreprise par les associés pour l'exercice d'une activité commerciales ou industrielle.

Elle permet de suivre dans ses variations, la valeur des biens dont dispose l'entreprise, la situation des associés avec lesquels elle est en relation financière et de faire connaître les résultats dégagés et leur affectation.

Nous aborderons dans cet ouvrage l'étude des mécanismes comptables relatifs, à l'entreprise. De sa création à la formation de son patrimoine, de la fiscalité des sociétés, des personnes, l'affectation du résultat, l'évaluation des parts sociales aux opérations de modification du capital.

Nous comptons à chaque fois présenter les règles juridiques essentielles intéressant chaque chapitre abordé ainsi que les imputations comptables le cas échéant,

L'ouvrage se termine par des exercices non corrigés qui permettent aux apprenants de mettre en application les différentes techniques apprises.

L'ouvrage répond aux attentes des étudiants en comptabilité – Gestion, en Administration des Entreprises des instituts supérieurs de gestion, les écoles de commerce, des universités, mais aussi des praticiens de l'espace francophones, qui ont déjà une connaissance des règles de base de la comptabilité et sont désireux d'approfondir leur acquis en vue de parfaire leurs connaissances et leurs compétences.

Par sa présentation claire et concrète, ses abondants développements, ses multiples exemples, il se veut un outil de travail et d'information pour les praticiens de la comptabilité, comme un instrument de formation pédagogique et didactique pour les étudiants.

Introduction

La conception moderne de la Fiscalité dans l'Etat interventionniste veut que la fiscalité soit pour l'Etat à la fois la source principale de ses recettes et le moyen privilégié d'orienter l'activité économique.

I- Définition de la Fiscalité

La Fiscalité est à la fois une science et une technique. Sous son angle scientifique, la fiscalité étudie les fondements et les limites de l'impôt. Elle en mesure la productivité et la justice et appréhende ses effets sur les structures sociales, économiques et politiques. Sous son aspect technique, la fiscalité décrit les impôts, leur mode de calcul et de perception.

La fiscalité peut ainsi être définie comme l'ensemble des règles juridiques applicables dans les rapports entre l'Etat et les contribuables, règles permettant l'établissement et le recouvrement des impôts de toute nature.

II- Les fonctions de la fiscalité

La fiscalité remplit plusieurs fonctions au sein de l'Etat :

- Elle est tout d'abord investie d'une fonction financière résultant du rôle de l'impôt qui est d'assurer la couverture des charges publiques.
- La fiscalité est ensuite dotée d'une fonction économique qui permet à l'Etat d'utiliser l'impôt comme un instrument de politique économique. L'Etat peut ainsi encourager ou décourager les opérateurs économiques.
- La fiscalité est investie également d'une fonction sociale qui permet à l'Etat d'utiliser l'impôt comme un instrument de justice sociale.
- La fiscalité est enfin investie d'une fonction incitative qui se confond avec la fonction économique ou interventionniste mais qui se distance d'elle à cause de l'état de sous-développement du pays et qui oblige les autorités politiques à attirer les capitaux étrangers par les incitations d'ordre fiscal.

Les codes des investissements, hier, et la charte des investissements, aujourd'hui, constituent une parfaite illustration.

Grâce à l'arrivée massive de ces capitaux étrangers, l'Etat pourra orienter, planifier et diriger le développement équilibré du pays.

III- L'importance de la fiscalité

Les financiers et les économistes disent que "l'argent est le nerf de la guerre et de l'économie". L'importance de la fiscalité sera appréciée à trois niveaux :

- Au niveau de sa place par rapport aux autres disciplines juridiques et comptables.
La Fiscalité se situe au carrefour des autres disciplines juridiques et comptables dont elle emprunte les règles et les principes : le Droit Constitutionnel, le Droit des Sociétés, le Droit Administratif, les Finances Publiques et la Comptabilité.
- Au niveau des missions assignées aux administrations fiscales :
Qu'il s'agisse de missions d'assiette ou de contrôle, de liquidation ou de recouvrement, toutes ces missions concourent au renforcement de la souveraineté et de l'indépendance de l'Etat ; ce sont des missions de puissance publique.
Rappelons que la mission de battre monnaie, d'asseoir et de prélever l'impôt est un attribut de la souveraineté d'un Etat.
- Au niveau de la contribution des administrations fiscales au budget de l'Etat.
Beaucoup de services et d'organismes sont dotés au sein de l'Etat, d'une mission fiscale c'est-à-dire de l'obligation d'asseoir, de liquider et de recouvrer au nom de l'Etat, les taxes, les amendes et les pénalités dues ou encourues par les citoyens. C'est le cas de la Direction Générale de la Documentation et de l'Immigration (DGGI), de la police, des Eaux et Forêts etc. Mais leur contribution au budget de l'Etat est minime ou nulle.

Quant à celle des administrations fiscales proprement dites, l'examen des dernières lois de finances de 2006 et 2007, montre que les recettes domaniales et fiscales représentent à elles seules, plus de la moitié des recettes budgétaires.

Chapitre 1 : L'entreprise

L'entreprise est le terme communément utilisé pour désigner certaines organisations ayant une activité économique c'est-à-dire ayant des comportements visant à la production, à la répartition, à la consommation des biens et services. Tel est le cas des entreprises de construction, de service, de fabrication, de transport...

Le terme « entrepreneur » est alors utilisé pour désigner les propriétaires, le chef, le patron de telles entreprises des plus petites au plus grandes.

I- Définition de l'entreprise

Selon le Dico de l'entreprise parue chez Dunod : « une entreprise peut être définie comme une cellule de base de l'économie où se combinent les facteurs de production. Au sens économique, une entreprise est aussi bien un ministère qu'un [kibboutz] ou une [société anonyme] ».

L'entreprise d'aujourd'hui est à la fois :

- l'initiative d'un homme ou d'un groupe : c'est l'esprit d'entreprise ;
- le cadre institutionnel d'une activité : société privée, nationalisée, association, coopérative... ;
- l'établissement, l'unité de production, de vente ou de prestation de services.

I-1 Rôle de l'entreprise

- L'entreprise produit pour le marché ;
- L'entreprise est financièrement indépendante.

De cette définition, il apparaît un triple rôle :

- Rôle économique ;
- Rôle social ;
- Rôle financier.

I-1-1 Rôle Economique

L'entreprise produit c'est à dire qu'elle crée ou transforme ou simplement distribue des biens ou des services susceptibles de satisfaire les besoins des individus ou des autres entreprises ou encore des collectivités diverses (administration publique comme l'Etat ou privée comme les associations à but non lucratif, collectivités locales telles que les mairies produisant tous des services non marchands)

I-1-2 Rôle Social

L'entreprise produit pour le marché. Elle distribue en l'état des biens c'est-à-dire qu'elle vend des biens ou services à la collectivité.

Elle offre ainsi du travail à la société participant ainsi aux cotés des pouvoirs publics au plein épanouissement de chacun de ces membres.

I-1-3 Rôle Financier

L'entreprise est financièrement indépendante c'est-à-dire qu'elle jouit d'une certaine autonomie financière qui lui permet d'engager de son propre gré des fonds pour produire, vendre ou distribuer de sa propre autorité sous sa responsabilité et à ses risques.

II- Classification des entreprises

Elle peut se faire selon plusieurs critères :

- Le critère juridique ;
- Le domaine d'activité ;
- Le critère de la taille ou dimensionnelle de la firme ;
- Le critère de nationalité ;

II-1 Le critère juridique

Nous parlerons d'entreprises individuelles et des entreprises sociétaires.

II-1-1 Les entreprises individuelles

Elles sont la propriété d'une seule personne communément appelée « l'exploitant ». On regroupe dans cette catégorie :

- les artisans, qui exercent à leur propre compte des actes de commerce et en font leur profession habituelle (cf art. 2 à 4 de l'acte uniforme OHADA sur le droit commercial) ;
- Les exploitants agricoles dont l'activité repose traditionnellement sur l'attachement à la terre. Parmi les exploitants agricoles on distingue :
 - . les propriétaires exploitants ;
 - . Les fermiers qui exploitent la terre louée à un propriétaire contre versement d'une redevance financière sur la base d'un contrat de fermage.
 - . Le métayer qui exploite la terre d'une autre personne contre partage des fruits et récoltes sur la base d'un contrat de métayage.

II-1-2 Les entreprises sociétaires ou sociétés

II-1-2-1 Définition de la société

Elle nous est donnée par le titre 1 de l'acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique dans ses articles 4 à 6.